

## Recours en Notation :

### le reflet d'une souffrance au travail que l'on veut ignorer

Lors des CAP Centrales des contrôleurs du 16 décembre et des agents d'administration du 17 décembre, les élus SUD Trésor ont déclaré que :

*L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, après 30 mois d'activité militante concrète, a été officiellement proclamée en tant que syndicat national le 9 décembre 2009 lors du congrès extraordinaire de Créteil.*

*L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, poursuit son combat revendicatif sur 5 sujets prioritaires et invite les agents à se mobiliser pour :*

- *l'arrêt des suppressions d'emplois et la défense du service public de qualité et de proximité et des missions qui y sont rattachées,*
- *la création d'un 8ème échelon pour la catégorie C,*
- *la mise en place immédiate de la nouvelle carrière B pour les agents en fin de carrière,*
- *le correctif du classement dans le grade d'inspecteur des contrôleurs spoliés par le dispositif du B en A,*
- *une deuxième augmentation de 350 € d'IMT pour tous.*

*L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, exige des réponses favorables sur ces cinq points avant l'ouverture du chantier d'harmonisation des règles de gestion.*

*L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, est attentive à l'amélioration des conditions de vie au travail et aux sens de nos missions.*

*Mais la pression des objectifs, le toujours plus, l'absence de reconnaissance, la mise en concurrence des agents entre eux contribuent à la dégradation des conditions de vie au travail et à la perte de sens de nos missions.*

*L'« application sélective de la rotation positive » recommandée par le rapport LAJOURMARD conduit à l'opposition des agents entre eux avec une mise en concurrence dans un contexte marqué par toujours plus de volume de travail avec toujours moins d'emplois.*

*Rotation « sélective », rotation « positive », suppressions d'emplois, augmentation des volumes et des rythmes de travail, pression des objectifs, pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, tous ces éléments participent de la dégradation des conditions de vie au travail.*

*Les Comités d'Hygiène et de Sécurité et les Comités Techniques Paritaires locaux se sont réunis pour remplir le Document Unique d'évaluation des risques professionnels, document qui doit acter les solutions et les moyens à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels identifiés.*

*Il est paradoxale que les suppressions d'emplois et dans ce contexte la difficulté de maintenir la permanence du service public notamment dans les petites trésoreries, la notation et sa politique de pressions par l'objectif concourt de leur côté à augmenter des risques souvent identifiés dans les services et les postes comme des risques « psycho-sociaux », particulièrement signalés dans les services déconcentrés de la gestion publique.*

*Pour L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, c'est l'histoire du pompier pyromane qui se joue ici et qui justifie amplement pour SUD Trésor son revendicatif de suppression de la notation, de carrière linéaire et d'un avancement à la cadence maximale pour tous.*



L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires

vous souhaitez d'excellentes fêtes  
de fin d'année





# Recours en notation :

## Attention un retard peut en amener un autre !

*Lors des CAP Centrales des contrôleurs du 18 novembre et des agents d'administration du 19 novembre 2009, à l'ordre du jour desquelles figuraient l'adoption de plusieurs PV de réunions précédentes, nous sommes revenus sur les conditions du respect du rôle des organismes paritaires tant au plan local qu'au plan national.*

*A ce titre, SUD Trésor n'ignore pas le travail fourni par le secrétariat des CAPC et a bien à l'esprit le contexte de la fusion et ses multiples sollicitations pour les services d'administration centrale d'autant que se déroulent dans la période les groupes de travail sur la fusion des statuts des personnels de la DGFIP et sur celle des règles de gestion.*

*Cependant, de fait pour les nombreux PV de CAPC soumis aux réunions des 18 et 19 novembre, comme pour une précédente CAP centrale des contrôleurs, le délai de deux mois de transmission a systématiquement été dépassé, ce qui peut se révéler préjudiciable à l'exercice de leur droit par les agents concernés notamment lorsque les TPG ne suivent pas l'avis de la CAP Centrale.*

*Ce n'est pas non plus sans poser problème pour restituer le plus exhaustivement possible les débats de ces CAP et, pour les élus du personnel également garants dans l'exercice de leur mandat du droit à être défendu des agents, de s'y « replonger » même à l'appui de notes fournies, préoccupation d'autant plus grande que nous avons des remontées de départements qui nous signalent de fortes pressions pour dissuader les recours en CAPC.*

*Aussi SUD Trésor s'est-il abstenu sur l'ensemble des PV soumis à l'approbation de ces CAPC pour marquer la nécessité pour l'administration de se donner les moyens de tenir compte du délai de deux mois et retrouver un rythme de travail qui permette au paritarisme de vivre comme il se doit.*

Lors de la CAP Centrale des contrôleurs du 2 décembre, d'emblée la commission a abordé l'examen des demandes de révisions de notes : le ton fut de suite donnée après lecture de notre déclaration liminaire, la plupart des élus reprenant : « dégradation des rapports hiérarchiques [...], un fossé se creuse dans les départements [...] nous sommes atterrés par l'état du dialogue social ». En réponse, le président de la CAPC, William FREVILLE, a appelé à faire remonter les cas concrets des départements, expliquant que les élus locaux sont légitimes à se faire entendre et même à se « révolter ». Il a fait le constat que les procès verbaux des Commissions Paritaires Locales sont souvent vides. Ils n'y figurent que les interventions des TPG ... Selon lui, ces procès verbaux ne devraient pas être approuvés.

## Entre quotas et rotation sélective la machine se grippe !

*En 2009 comme les années précédentes, l'analyse des recours en révisions de la notation confirme que les moyens budgétaires sont largement insuffisants pour récompenser les efforts incessants imposés aux agents dans un contexte marqué du sceau de restructurations en cascade, en particulier celles induites par la fusion Impôts/Trésor, de fermetures, mises en intérim ou fusions de trésoreries, d'évolution des missions et des nouvelles suppressions d'emplois.*

Les mêmes moyens budgétaires insuffisants ne permettent pas plus de reconnaître d'emblée l'activité d'agents détachés ou mis à disposition de la Mutuelle du Trésor. La CAP centrale des agents d'administration du 19 novembre examinaient ainsi les recours de certains d'entre eux sur leur notation ... 2008. Outre que ces recours reflètent eux-mêmes les restructurations que subissent les conseillers mutualistes dans leur activité au quotidien auprès des personnels de notre administration, en particulier la disparition d'un certain nombre de SLI, SUD Trésor a regretté à nouveau leur examen tardif alors que s'entamait pour l'année 2009, au plan national, en CAPC, l'examen des recours en révision de notes du réseau alors même que certains de ces personnels le rejoignent ou contribuent à sa vie pour l'autre partie de leur temps de travail.

Au titre de 2009, nous avons indiqué que nous ne souhaitons pas être à nouveau confrontés à une campagne de notation s'étendant sur 2 ans.

La philosophie de la nouvelle évaluation-notation était sensée, selon ses concepteurs, reconnaître les agents à leur véritable mérite professionnel en l'accompagnant d'une vraie reconnaissance financière.

De fait, les quotas et la rotation sélective imposent un exercice de style et une arithmétique qui est loin de reconnaître les efforts professionnels réels et collectifs consentis par l'ensemble des agents ... et induit frustration, amertume et démotivation. L'ensemble des personnels ne se contente plus d'encouragement littéral mais entend bien obtenir une reconnaissance financière de son « implication » professionnelle.

Cela explique qu'une bonification de 1 mois ou une valorisation purement honorifique de +0,01 ne suffise plus à satisfaire les personnels qui continuent d'assurer vaillamment que vaillamment la permanence de nos missions de service public.

La CAP centrale du 19 novembre abordait douze recours en notation dont trois au titre de la notation 2008 pour des conseillers mutualistes.

Sur ces derniers recours, l'exercice a ressemblé à une sorte de braderie, quelque soit le travail évident fourni par les intéressés et même si le Président de la Mutuelle du Trésor s'est systématiquement prononcé en faveur des recours soumis. Deux agents ont ainsi obtenu la note demandée, +0,06 pour l'un, +0,02 pour l'autre. Le dernier recours, celui d'une collègue conseillère mutualiste à mi-temps et particulièrement mise à contribution en zone rurale par les conséquences du resserrement du réseau des Sections Locales Interministérielles, a certes bénéficié d'une augmentation de note à +0,02 mais celle-ci ne correspondait pas à l'attente de cet agent particulièrement impliquée, ce qui a justifié que SUD Trésor se prononce contre cette augmentation et pour une augmentation à +0,06.



# fin de saison 2008, début de saison 2009 !



## A trop de connaissances mauvaise reconnaissance

Sur les neuf premiers recours d'agents d'administration concernant la notation 2009 au titre de l'activité 2008, 1 dossier a été reporté à une CAP suivante pour complément d'informations, 3 agents ont été augmentés à +0,06, 1 agent a été augmenté à +0,01 et 4 notes ont été maintenues. Pour l'un des agents finalement augmentés à +0,06 en CAP Centrale des agents d'administration, nous ne pouvons résister à l'envie de citer l'argumentaire développé dans le rapport fourni au titre du notateur final par celui qui était alors le Fondé de Pouvoir dans son département. Celui-ci justifiait ainsi l'absence d'augmentation de note d'un agent de catégorie C chargé des fonctions de correspondant monétaire, travail normalement dévolu à un agent de catégorie A. « *A la lecture des évaluations successives, il apparaît que [l'intéressée] a toujours manifesté son souhait de diversifier et d'élargir ses compétences. En connaissance de cause, elle a, donc, accepté les missions proposées à savoir réaliser des analyses financières ou assurer la mission de correspondant monétaire* ». Il fait là écho aux propos du chef de division qui précise cependant « *si elle a été nommée à cette tâche au lieu et place d'un cadre A, cela signifie implicitement une reconnaissance de ses capacités et de ses possibilités d'implication et d'adaptation à une fonction en pleine évolution qui nécessite un travail de remise à niveau continu* ».

Ce dernier ajoutait donc qu'« *elle a accepté cette fonction en connaissance de cause en sachant qu'elle devrait travailler et s'organiser seule dans sa démarche quasi commerciale* ». Il contredit là le Fondé qui, pour minimiser les efforts de l'intéressée, prétend que l'agent « *omet d'indiquer qu'elle a bénéficié de l'encadrement et du concours des agents de la division Secteur public local de la Trésorerie générale* » et « *a été assistée par les chefs des postes comptables concernés pour mettre en place des paiements automatisés auprès des collectivités locales* ». Alors, pourquoi diantre lui demander dans ses objectifs pour l'année à venir de « *veiller à mutualiser ses connaissances* » ? L'administration n'est pas à une contradiction près quand il s'agit de ne pas rémunérer à leur juste valeur l'effort de ses agents. Cette fois-ci l'erreur a été réparée en CAP centrale mais, comme SUD Trésor l'a souligné, 4 réductions d'ancienneté d'un mois ou 3 d'un mois et une de 3 mois ne feront jamais une paie de cadre A ...

## Les promesses n'engagent que celui qui y croit

Lors de cette même CAPC, un agent qui avait accepté de quitter le service de contrôle de la redevance de l'audiovisuel sur demande de l'administration qui n'estimait plus nécessaire le maintien du niveau d'emplois dans ce dernier, contre promesse de passer contrôleur par liste d'aptitude au regard également de ses notations favorables les années précédentes, a été manifestement trompé sur la marchandise pour ne pas utiliser d'autre expression plus imagée. En effet, arrivé au 1er juin 2008 au service de la dépense, il a été noté +0,01 alors même qu'il avait poursuivi son activité pendant 5 mois au service de la redevance et que, selon son nouveau notateur de 1er degré, « *il s'est parfaitement bien adapté [au] changement professionnel de grande ampleur* ».

Cette note pourtant, et quel que soit le discours de l'administration sur le sujet, n'a pas contribué à le placer de façon suffisamment significative pour que la « promesse » de la direction locale soit honorée.

En CAP Locale, le TPG n'a pas démenti cette promesse faite à l'agent, précisant seulement que « *l'engagement d'une inscription sur la liste d'aptitude donné à [l'agent] sera honoré dans le temps au terme de son processus d'adaptation* » ... En CAP centrale, le président a proposé le maintien à +0,01 indiquant que, si maintien il y avait à nouveau l'an prochain, « *on pourrait regarder différemment* » le dossier ... Comme le dit si bien le dicton, les promesses n'engagent que celles et ceux qui y croient ...

En CAP Centrale des contrôleurs du 18 novembre, 8 demandes de révision de notation étaient examinées. Les résultats ont été trois + 0,06 accordés et le report de l'examen d'un recours à une prochaine CAP afin de consulter la direction locale.

Sur les +0,06 obtenus, deux ont été motivés par l'avis favorable de la CAP locale et du TPG, le troisième +0,06 a été donné malgré l'avis négatif du TPG mais avec l'avis favorable des élus de la CAP locale, compte tenu également de la forte technicité des responsabilités exercées et de l'importance de la trésorerie.

Par contre un recours pour un +0,06 qui comportait un avis favorable du TPG, mais sans vote explicite de la CAP Locale, n'a pas obtenu gain de cause, ainsi qu'un autre recours comportant un avis unanime de la CAP locale (TPG + élus) pour un + 0,06, rejeté par la parité administrative, le président de la CAP Centrale s'engageant à attirer l'attention de la direction locale pour l'an prochain ... Ces cinq dossiers étant tous dans « l'excellence », ce dernier s'est justifié en rappelant qu'il était lui aussi contingenté.

## Mobilité et disponibilité à éviter ?

Les trois autres dossiers tous très bons, voire excellents, étaient des recours formulés par des agents qui voulaient exprimer plusieurs situations. Une agent signalait que, malgré les éloges, elle n'avait eu qu'un mois en cinq ans et était victime de sa mobilité, ce qui est souvent le cas. Sur ce dossier, pour nous, il y a « vice de forme ». En effet, noté par son notateur de 1er degré à +0,01, la CAP Locale l'a relevé à + 0,02 sans formuler un avis sur son recours pour obtenir le + 0,06. Le président de la CAP Centrale a reconnu que, malgré la lettre de cadrage envoyée en début d'année et le rappel fait en septembre au TPG, il avait des difficultés pour obtenir une harmonisation réglementaire des pratiques dans les départements. Dans un autre recours, un agent exprimait son ras le bol du manque de considération, son découragement face à l'absence de reconnaissance de sa disponibilité, au regard de ses horaires et de ses congés, mais également dans la formation des nouveaux agents. Dans ce dossier, on peut mesurer la méconnaissance par les notateurs de 1er degré des efforts consentis par les agents pour la bonne marche de leurs services.

Sur les 9 demandes de révision de note soumises à la CAP Centrale des contrôleurs du 2 décembre, 3 d'entre elles ont obtenu un + 0,02 et 2 un +0,06. La parité administrative a refusé de suivre systématiquement l'avis unanime de la CAP Locale (TPG compris ...) pour un +0,06, le dit TPG étant invité à prendre ses responsabilités et à l'accorder lui-même lors de la prochaine notation.

Néanmoins la CAPC a attribué un +0,06 pour permettre l'amélioration du pouvoir d'achat d'une future retraitable et un second +0,06 à un agent qui avait obtenu une promesse pour 2010 en CAP Locale. Enfin trois recours d'un même département, où l'évaluation était manifestement infondée, et donc au résultat injuste, ont obtenu rétablissement de leur bon droit, c'est-à-dire un+0,02.



## Pressions et sanctions anti-recours

Deux recours traduisaient concrètement l'existence de pressions dans le cadre de la campagne de notation : l'un parce qu'il a maintenu son recours, l'autre parce qu'il a été le seul de son service à refuser de passer devant un jury de deux « notateurs », ce qui est pourtant parfaitement contraire à la réglementation. Malgré le soutien unanime des élus nationaux qui ont souligné que cette pratique d'intimidation avait tendance à se multiplier, la direction n'a pas voulu faire un geste, mais a admis que l'entretien ne devait pas être un rapport de forces et à assurer que le rappel au respect de la réglementation serait fait.

Les CAP Centrales des contrôleurs du 16 décembre et des agents d'administration du 17 décembre ont également démontré que l'« application sélective » de la rotation des bonifications, ce d'autant dans un contexte budgétaire contraint, conduit à l'opposition du travail individuel et du travail en équipe contradictoire avec le bon fonctionnement de nos services, alors même que les réformes de structures, les nouvelles applications, l'industrialisation de l'accueil physique, téléphonique ou du traitement des dossiers, les suppressions d'emplois fragilisant d'autant plus les structures qu'elles sont petites, conduit à une mobilité qui est loin d'être toujours choisie, à la nécessité d'une adaptabilité constante et, selon la taille de la structure, à l'intensification de tâches bien définies, tendant à la déqualification du travail, ou au développement de la polyvalence.

Il ressort des recours soumis à ces CAPC qu'il est incompréhensible et inacceptable pour les agents ayant atteint les objectifs, et ayant largement participé à la réalisation du plan pluriannuel de performance, de ne pas recevoir de bonification ou de voir baisser leur évolution de note alors que leur charge de travail a tendance à évoluer dans l'autre sens.

Les risques « psycho-sociaux » évoqués par les élus SUD lors de ces deux dernières CAPC de l'année 2009 vont parfois jusqu'à la remise en cause de la dignité d'agents pourtant soucieux de la qualité du service public mais en butte à un management ignorant, dans un contexte pourtant difficile, toute réalité humaine comme le démontre particulièrement l'un des dossiers soumis à la CAP Centrale du 17 décembre.

Ce recours a révélé une véritable situation de souffrance. En CAP Centrale des contrôleurs, sur 17 dossiers examinés, 5 recours ont obtenu une augmentation de notes à +0,06, 4 à +0,02 et 1 à +0,01. Les risques « psycho-sociaux » évoqués par les élus SUD lors de ces deux dernières CAPC de l'année 2009 vont parfois jusqu'à la remise en cause de la dignité d'agents pourtant soucieux de la qualité du service public mais en butte à un management ignorant, dans un contexte pourtant difficile, toute réalité humaine comme le démontre particulièrement l'un des dossiers examinés lors de la CAP Centrale des agents d'administration du 17 décembre. Ce recours témoigne d'une dramatique situation de souffrance au travail dont l'évocation que nous en avons faite en CAP Centrale et les documents que nous avons recueillis a conduit la direction générale au report de l'examen du dossier à une prochaine CAP et à une enquête complémentaire.

### Agents méconnus

En CAP Centrale des contrôleurs, le 16 décembre, sur 17 dossiers examinés, 5 recours ont obtenu une augmentation de notes à +0,06, 4 à +0,02 et 1 à +0,01. 7 recours ont été rejetés par la direction centrale. Les agents ont obtenu une augmentation à + 0,06 quand l'administration a reconnu que les missions exécutées ou les responsabilités exercées étaient de fait du niveau de la catégorie A et que l'agent n'avait pas eu de +0,06 depuis plusieurs années. Les recours pour lesquels l'augmentation à +0,02 a été obtenue à l'issue des débats de la CAP sont ceux où manifestement le notateur final a fait une sous-évaluation de l'importance et de la qualité des missions réalisées.

Pour les très bons dossiers qui n'ont pas eu satisfaction, les motifs du Président de la CAP Centrale se sont révélés classiques et ont déjà été entendus à de multiples reprises, ressemblant à la litanie des prétextes à invoquer pour refuser une augmentation : « rotation sélective » ou

bien « il y en a des meilleurs dans le poste ou le service », ou encore « le notateur de 1er degré n'a pas correctement désigné toutes les tâches ou suffisamment valorisé l'effort lié à l'exécution de telle ou telle mission ». Enfin certains agents sont pour nous sous notés. Ils n'ont pas eu satisfaction dans leur recours parce qu'ils ont eu le courage de dénoncer les quotas et la rotation « sélective » ou parce qu'ils ont osé être en désaccord avec les conditions de mise en œuvre d'une réforme (accueil commun par exemple) et réclamer des améliorations de leurs conditions de travail ; sur l'un de ces dossiers, le président de la CAP Centrale a fait un effort tout symbolique en accordant un + 0,01 - tous les élus ont voté contre cette fausse « bonne idée ».

Le 17 décembre, sur 16 dossiers soumis à l'examen des élus du personnel et des représentants de l'administration, outre le dossier renvoyé à une prochaine réunion pour complément d'informations, la CAP centrale des agents d'administration s'est prononcée en faveur du relèvement de la note à +0,06 pour trois agents et à +0,02 pour deux autres agents. Enfin l'appréciation d'un dernier agent a été modifiée mais insuffisamment à nos yeux pour prendre en compte son implication exceptionnelle au sein de l'équipe de renfort départementale qui fut toujours sa priorité et donna pendant plus de vingt ans entière satisfaction dans 29 postes.

## Accueil et caisse niés

Cette dernière CAP a encore été l'occasion pour SUD Trésor de déplorer l'insuffisante prise en compte des contraintes et tensions liées aux missions d'accueil et de caisse dans un contexte de suppressions d'emplois et de difficultés sociales grandissantes auxquelles les personnels affectés à la réception du public sont de plus en plus confrontés. Certes la parité administrative a fait un pas sur le dossier d'un agent exerçant dans un poste spécialisé Impôts et Amendes, poste particulièrement concerné par le développement de la précarité. Celui-ci a ainsi vu sa note augmentée à +0,02 mais cet agent demandait légitimement +0,06, ce qui a justifié pour SUD de voter contre la proposition d'augmentation de note insuffisante faite par le Président de la CAPC.

De la même façon, l'enveloppe budgétaire contrainte du capital-mois ne permet pas non plus de reconnaître à sa juste valeur l'investissement d'agents dans de petits postes ruraux où, malgré les suppressions d'emplois qui les touchent avec encore plus d'acuité, ils cumulent « une situation dans un poste impliquant l'exercice de plusieurs métiers de la part d'un agent » et, avec Hélios, « la mise en place d'un nouvel applicatif dans un poste nécessitant un investissement de la part d'un agent », ce qui à chaque fois justifie la note de +0,06 pour le TPG, président d'une CAP Locale dont un recours est par ailleurs remontée en CAP Centrale ... pour un agent qui ne répondait pas à son avis à ses critères. Il en est ainsi de la variabilité des critères qui prévalent pour légitimer la position des présidents de CAP qui refusent une augmentation de note mais, ce qui ne varie pas, c'est bel et bien la détérioration des conditions de travail et la pression de la charge de travail de plus en plus grande sur l'ensemble des agents de la gestion publique et de la DGFIP, soumis aux aléas des réformes et restructurations diverses. Cerise sur le gâteau aux portions congrues : il semble au regard des PV des CAP locales que les TPG soient tentés, tels des écureuils, de constituer des cagnottes de capital-mois, les fameuses « réserves », pour la campagne de notation de l'année suivante. D'année en année, ce sont ainsi des réductions d'ancienneté qui sont économisées sur le compte des personnels notés ...

### Les élu(e)s SUD Trésor à la CAP de la catégorie B

**Yannick FISSIER : 04 68 62 30 46**

**Nathalie CHAUBET : 04 66 38 47 09**

### Les élus SUD Trésor à la CAP de catégorie C

**Patrice LAURRIN : 03 87 38 68 59**

**Michel LE ROUX : 02 51 25 35 28**